



APPEL A LA CANDIDATURE

Conformément aux dispositions de :

- Décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n°03-279 du 23 aout 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.
- Arrêté ministériel du 5 mai 2004 fixant les critères de répartition par grade des représentants élus des enseignants au sein du comité scientifique de département.
- Correspondance N° 370 de la direction des études juridiques et des archives du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique N° 370/DEJA du 21 mai 2019.

et dans le cadre du renouvellement des instances élues de la faculté à savoir :

1. Le conseil scientifique de la faculté :

Doivent être par élus leurs pairs :

- Deux (02) représentants des enseignants de rang magistral par département.
- Deux (02) représentants du corps des maitres assistants.

2. Le comité scientifique du département de médecine :

Doivent être par élus leurs pairs :

- Quatre (04) représentants des enseignants du rang de professeur.
- Deux (02) représentants du corps des maitres de conférences class A.
- Deux (02) représentants du corps des maitres de conférences class B et des maitres assistants.

3. Le comité scientifique du département de pharmacie :

Doivent être par élus leurs pairs cinq représentants du corps des maitres de conférences class B et des maitres assistants.

4. Le comité scientifique du département de médecine dentaire :

Doivent être par élus leurs pairs six (06) représentants du corps des maitres assistants.

Le dépôt des candidatures aura lieu du 26 mai 2019 à 8 h 00 au 4 juin 2019 à 16h00 au niveau du service du personnel de la faculté.

Les listes de candidature seront affichées à dater du 9 juin 2019 au niveau du décanat et des trois départements.

Les élections auront lieu le mercredi 19 juin 2019 de 8 h 30 à 15 h 00 au niveau du service du personnel de la faculté.



الأستاذ : أمومري سليمان